




Compte rendu de l'audience à la Préfecture du 22 août 2014 avec la délégation de conseillers présidentiels

Délégation UNSA : Mme Montfort, secrétaire académique du SNPDEN- UNSA – Mme Noléo, secrétaire 2nd degré du SE-UNSA Mayotte – M. Valière, secrétaire vie scolaire du SE-UNSA Mayotte – M. Hourcade, secrétaire général du SE-UNSA Mayotte.

Officiels de la délégation présidentielle : Mme Bertile, conseillère de la Ministre des Outre-Mer pour la coopération régionale et les questions « Jeunesse » - Mme Especier, sous-préfète – Mme Constantini, vice-Recteur.

En ouverture, la délégation UNSA précise que M. Lebas, secrétaire général d'UD-UNSA, n'est pas sur le territoire. Il a donc mandaté la délégation pour porter les questions de l'UNSA.


- **Départementalisation et réforme de la carte des régions:**



Dans le cadre de la départementalisation, y-a-t-il eu un bilan financier du coût de l'investissement de l'Etat pour Mayotte ? Peut-on connaître les conclusions du rapport de la Cour des Comptes sur le coût de la départementalisation ? Au regard des réformes sur les régions une collaboration étroite et affirmée Mayotte/ Réunion est-elle envisagée ? Si oui, quand ? Comment ? Quelles conséquences pour l'éducation nationale et les autres services publics ? Quid de la mise en œuvre d'un Rectorat de plein exercice à Mayotte ?

- Les moyens accordés à Mayotte ont augmenté de 14%. Le calendrier prévu sur 4 ans a été accéléré. Ainsi le taux horaire du SMIC sera au même niveau qu'en métropole dès l'année 2015. La réforme de la carte des régions ne concerne ni Mayotte ni les autres DOM. L'Etat attend des propositions des DOM eux-mêmes. Pas question d'imposer un Rectorat « Océan Indien » comme cela a pu être dit à un certain moment.

- **Attractivité du département :**



Mayotte a une image plutôt négative. Les fonctionnaires de l'Etat ne se bousculent pas pour venir travailler à Mayotte. Les raisons sont multiples et complexes. Le territoire ne parvient pas pour l'instant à produire ses propres cadres comme c'est le cas dans les autres DOM. Or les besoins du territoire sont énormes : tant au niveau des infrastructures qu'au niveau des professions qualifiées. Quelles solutions sont envisagées pour pallier à ces constats ? La question de l'insécurité des biens et des personnes est aussi très prégnante à Mayotte : y-a-t-il des réponses particulières apportées sur ce point ?

- Le traitement de l'attractivité du territoire a été envisagé sur 2 plans : celui du traitement des fonctionnaires. Les nouveaux décrets régissant la FP étant leur déclinaison au même niveau que les autres DOM. Celui ensuite des infrastructures : en équipements, en encadrement par l'Etat dans le

cadre de ses prérogatives (santé, sanitaire, environnemental, éducation, social, sécurité, juridictionnel).

- **Problèmes propres à l'éducation :**



La croissance démographique induit une taille des établissements de plus en plus importante, voire dangereuse pour la sécurité des personnes, et non propice à un enseignement de qualité. Quelles solutions sont envisagées par l'Etat pour faciliter une équité sur le département ? Des taux de contractuels peuvent dépasser parfois 50 % du corps enseignant. Or le vice-Rectorat a des difficultés à pourvoir ces postes de contractuels. L'accompagnement dans la formation est insuffisant. Pourtant le CUM et l'IFM encadrent la formation initiale des maîtres avec de plus en plus d'efficacité. Mais 30% environ des élèves entrent en 6^{ème} en ne maîtrisant pas le niveau fin de primaire ; voire même en ne parlant pas français. Que penser de collèges qui atteignent 1800 élèves pour des établissements scolaires conçus pour en recevoir 1000 ? Quels accompagnements pour les établissements scolaires pour lutter contre la violence principalement aux abords mais également dans les établissements scolaires ? Mises à disposition de CUI pour pallier l'insuffisance d'AED ? EN métropole, nous rappelons que pour 400 élèves, 6 à 7 AED sont recrutés dans un établissement. A Mayotte c'est pour 800 élèves que ce chiffre de 6 à 7 AED correspond. Quelles sont à Mayotte les structures envisagées rapidement pour la prise en charge des publics déscolarisés ? 8000 heures de cours entre la maternelle et la 6^{ème} devraient être livrées à Mayotte comme ailleurs : or seulement 4500 heures sont livrées. 450 élèves sortent des collèges de Mayotte chaque année sans solution. Le sentiment de l'UNSA, c'est que Mayotte n'est pas traitée comme un département français lambda : en termes de moyens d'encadrement. Or le danger de voir à l'intérieur des établissements même de graves accidents est malheureusement réel. D'autres données à rappeler : on note 4% d'illettrisme à la fac. Le Taux d'échec dans l'enseignement supérieur en 1^{ère} année est de 2/10 sur l'ensemble du territoire national. A Mayotte il est de 8/10. Face à ces chiffres terribles, quelles solutions propose l'Etat ?

- Il est bien noté la proposition faite par l'UNSA d'envisager à Mayotte d'accroître le recrutement de CUI dans le secondaire afin d'augmenter de façon significative et urgent le nombre d'AED. La délégation a également insisté sur les inégalités dans le dispositif des APS : 9 établissements de l'île en sont pourvus. L'UNSA demande que ce dispositif se décline sur l'ensemble de l'île. Un recrutement de médiateurs financé par la politique de la ville a été mis en place par la Préfecture à Mayotte. La question de l'insécurité aux abords des établissements est une responsabilité de la Préfecture mais aussi des communes. Les chefs d'établissement quand ils signalent au vice-Rectorat des dangers aux abords de leurs établissements sont aussitôt épaulés par les forces de l'ordre. Mais l'Etat est bien conscient des risques croissants qui menacent sans cesse la question de la sécurité aux abords des établissements. Mme le vice-Recteur rajoute que le déficit de 3500 heures de scolarisation dans le 1^{er} degré pour un élève maorais doit être analysé en regard des réalités structurelles du territoire : les rotations en étant largement responsables. Elle ajoute que le temps scolaire soit aussi s'envisager avec des intervenants autres que les enseignants. Le péri-scolaire étant une autre forme de temps scolaire. Mme Bertile reçoit un mail d'un conseiller du Président qui vient d'annoncer à Labattoir un plan d'urgence pour la jeunesse. Mme Especier rajoute que la plateforme pour la lutte contre l'illettrisme est également une réponse concrète face à l'échec scolaire à Mayotte. Ce dispositif complète celui de la maison d'accueil des enfants isolés prochainement mise sur pied. L'UNSA se penchera prochainement sur la réalité des modalités de fonctionnement de ces 2 structures d'accueil spécifiques. Nous solliciterons les autorités pour creuser cette question.



- **Immigration et co-développement des Comores :**



Indépendamment des moyens à mettre à disposition de Mayotte pour réduire ces inégalités, n'est il pas nécessaire de développer en urgence une coopération régionale avec les Comores pour éviter les flux migratoires ? Une coopération ayant d'abord pour priorité l'accès à l'école et la santé.

- Les Comores jouent un double-jeu. Le sommet de la COI (commission de l'Océan Indien) du 23 août proposera une nouvelle date du HCP. Car le dernier avait été annulé par un refus comorien d'un texte de coopération franco-comorien sur les questions de sécurité et d'immigration. Les Comores arguant quand cela les arrange la question de l'illégitimité de Mayotte française. Sur la question

des élèves non régularisés, une vingtaine de bacheliers sans titre de séjour ont reçu un accord favorable pour poursuivre leurs études à Mayotte. Mais beaucoup trop de dossiers incomplets ou falsifiés arrivent à La Préfecture : pour ceux-là, c'est un refus immédiat.

- **Les constructions scolaires :**



Où en est la mise en œuvre d'un plan pour accélérer les constructions scolaires dans le premier degré mais également dans le second degré ? Où en est le GIP ? Quel est l'avenir du SMIAM après les dernières élections municipales ? Le calendrier pluriannuel s'est-il précisé depuis le 8 avril.

D'après nos informations, en 2014, au mieux 19 à 20 classes devaient être livrées par le SMIAM. En 2015, aucune classe. Quand on sait que passer un marché public, c'est 3 mois de délai et la construction propre, 8 mois, on peut douter d'une évolution positive de la situation dans le premier degré. De fait, la mise en place de la réforme des rythmes va être impactée par ces insuffisances. L'UNSA déplore ces tergiversations de toutes les parties qui mettent en danger la scolarisation des enfants et leur avenir, mais également en difficultés le travail des enseignants.

- Les 2 propositions du Préfet ont été rejetées par les élus. La proposition d'un GIP (groupement d'intérêt public) a également été rejetée. Le SMIAM a été déclarée inapte à remplir sa mission par la cour des Comptes. 64 personnes sont salariées au SMIAM. Les communes ont jusqu'au 15 septembre pour faire une proposition d'une nouvelle structure. En attendant une commission de constructions scolaires analysent tous les projets de rénovation scolaire. L'UNSA propose que l'Etat prenne en main la construction des écoles du 1^{er} degré comme il l'a fait dans le 2nd degré. Clairement la volonté de l'Etat est de prendre la main sur les constructions scolaires : trop de temps a été perdu.

- **La Laïcité à Mayotte**



Comment l'Etat peut-il aider les établissements scolaires dans la mise en œuvre de la laïcité à Mayotte ?

- Les services de l'Etat sont conscients des difficultés croissantes dans les établissements scolaires et plus particulièrement à partir de la scolarisation en âge du lycée. Il est noté la demande de l'UNSA d'aider les établissements scolaires face à cette problématique par une collaboration de tous les acteurs afin de maintenir le principe de la laïcité, tout en conservant l'aspect traditionnel très distinct. Il sera étudié les moyens à mettre en œuvre afin de résoudre cette problématique.

- **Décrets publiés sur la période transitoire**



Versement de l'IE promise pourtant en début d'année fiscale pour éviter le chevauchement de 2 IE versées une même année (fractions 2 et 3) : où en sommes-nous ? Pour l'UNSA, c'est une promesse non tenue : car tout indique que cet engagement de l'état en novembre 2013 pendant la mobilisation intersyndicale a été oublié. C'est inacceptable : on ne voit pas en effet comment pour le coup le versement de 2 fractions une même année peut éviter une imposition simultanée.

Pour les fractions 2, 3 et 4 de l'IE, la cacophonie règne dans les ministères ; certains appliquent à la lettre les nouveaux textes ; d'autres feignent de les ignorer ; d'autres refusent catégoriquement d'appliquer faute d'une note de service éclaircissant les modalités d'attribution de l'IE. Pour l'UNSA, c'est inacceptable également.

La publication d'un vade-mecum par le MFP n'a pas apporté les clarifications escomptées : un mode d'emploi des 2 décrets (période transitoire et nouveaux décrets) semble plus que nécessaire pour l'UNSA.

Ainsi par exemple, le vice-Rectorat de Mayotte réclame depuis plusieurs mois au MEN la publication d'une note de service qui clarifierait définitivement la mise en application de ces nouveaux textes : malheureusement, cette demande n'a pas été satisfaite. Quelle explication pouvez-vous fournir aux agents qui subissent de tels errements ministériels ? Les agents recrutés à Mayotte ne doivent en aucune manière être victime de ces dysfonctionnements.

- Mme Bertile est d'accord sur tout ce que nous exposons. Elle propose d'aller dans notre sens et de demander au Président d'organiser une RIM (réunion interministérielle) pour taper du poing sur la table et ordonner à Bercy et aux différents ministères d'appliquer les textes immédiatement. Elle comprend que cette revendication de l'UNSA est indéfectible. Elle l'approuve totalement. L'UNSA prend acte de cet engagement en rajoutant que cette situation doit urgemment être réglée : tout l'été, l'UNSA a dû gérer de véritables drames humains et familiaux. L'Etat ne peut pas traiter ses agents recrutés à Mayotte de cette façon. C'est inadmissible.

L'audience est levée après une heure trente d'échanges riches pour les 2 parties. Mme Bertile propose de rester en contact par mail chaque fois que ce sera nécessaire. L'UNSA jugera dans les actes les engagements pris.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Le 27 novembre prochain,

Je vote UNSA !

